

Communiqué de presse de la table ronde du 13 décembre 2021 consacrée à l'énergie hydraulique

Un engagement important en faveur de l'énergie hydraulique

Les cantons se félicitent que tous les participants à la table ronde reconnaissent l'importance de l'énergie hydraulique. Le développement de l'énergie hydraulique d'accumulation est primordial, en particulier pour les mois d'hiver. Il s'agit désormais d'approfondir et de faire avancer rapidement des projets concrets dans ce domaine. Le Parlement est en outre appelé à saisir la balle au vol et à inscrire des mesures de soutien supplémentaires à l'énergie hydraulique d'accumulation dans la loi révisée sur l'approvisionnement en électricité dans le cadre des traitements relatifs à l'acte modificateur.

Les cantons étaient représentés par les présidents de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP) ainsi que de la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) à la table ronde consacrée à l'énergie hydraulique, qui s'est réunie aujourd'hui à Berne sous la direction de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, en principe pour la dernière fois.

Les trois conférences considèrent comme un succès le fait d'être parvenu à un accord sous la forme d'une [déclaration commune](#). « Cette déclaration commune montre que le rôle décisif de l'hydroélectricité pour la sécurité d'approvisionnement, en particulier la production d'électricité en hiver, est reconnu par toutes les parties concernées », a déclaré Roberto Schmidt, président de la CGCA et conseiller d'Etat du canton du Valais.

Les cantons restent indépendants en qualité d'autorité compétente pour délivrer les autorisations

L'intention d'approfondir et de faire avancer rapidement des projets concrets est un signal important de la part de tous les participants. Dans ce contexte, les trois conférences tiennent à souligner que les cantons restent indépendants dans l'évaluation des différents projets. La déclaration commune ne crée aucun préjudice à cet égard. « Les cantons continueront d'assumer leur rôle d'autorité en terme d'autorisation et en toute impartialité », a déclaré Mario Cavigelli, président de l'EnDK et président du gouvernement du canton des Grisons.

Monsieur Cavigelli a par ailleurs souligné que la liste des 15 projets mentionnés dans la déclaration commune n'était pas exhaustive. Cette liste revêt un caractère indicatif. « Si des projets figurant sur la liste ne peuvent pas être réalisés, d'autres projets appropriés seront nécessaires pour les cantons afin d'atteindre l'objectif de développement de 2 TWh d'énergie hydraulique d'accumulation supplémentaire ». Les participants à la table ronde se sont donc déclarés prêts à se réunir à nouveau le cas échéant.

Concilier la sécurité d'approvisionnement et la protection de l'environnement

Les cantons considèrent comme très positif le fait qu'il ait été possible de définir des critères communs et de procéder à des pondérations qui permettront d'évaluer les projets qualifiés à l'avenir également. « Cette méthodologie permet d'identifier les projets dont l'impact sur la biodiversité et le paysage est le plus faible par unité supplémentaire d'énergie stockable », a expliqué Stephan Attiger, président de la DTAP et premier magistrat (Landamman) argovien.

Afin de prévenir les conflits liés aux intérêts de la protection de l'environnement, les participants de la table ronde ont formulé, en outre, des recommandations sur les mesures et les mécanismes de compensation possibles. Il s'agit par exemple de délimiter des zones dans lesquelles aucune intervention ne doit avoir lieu dans la nature. « De telles mesures de compensation sont très utiles pour faire avancer les projets et désamorcer les polémiques », a précisé M. Attiger. C'est pourquoi cette procédure est déjà pratiquée aujourd'hui dans plusieurs des cantons.

Ancrer l'encouragement de l'énergie hydraulique d'accumulation dans la loi

La déclaration commune constitue pour les cantons un premier engagement important en faveur de l'hydroélectricité. Ils vont maintenant suivre avec intérêt les débats au Parlement sur la révision de la loi sur

l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité (acte modificateur). « Il s'agit en particulier d'ancrer dans la loi sur l'approvisionnement en électricité l'encouragement supplémentaire de l'énergie hydraulique d'accumulation », a déclaré Mario Cavigelli, président de l'EnDK. Par ailleurs, l'encouragement de nouvelles installations hydroélectriques et de celles existantes continuera à jouer un rôle important dans le cadre des modifications déjà approuvées de la loi sur l'énergie. Ce volet de l'encouragement ne faisait pas partie de la table ronde.

Renseignements :

Président du gouvernement, Dr. Mario Cavigelli, Président de l'EnDK

Tél: 081 257 36 01 (*aux heures de bureau*)

Email: mario.cavigelli@diem.gr.ch (*à tout moment; y compris rappel téléphonique, si souhaité*)

Landammann Stephan Attiger, Président du DTAP

Tél: 031 320 16 91

Email: office@bpuk.ch

Conseiller d'Etat Roberto Schmidt, Président de la CGCA

Tél: 079 220 32 29

Email: roberto.schmidt@admin.vs.ch